

● (1430)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai nullement fait appel à la GRC. Chaque ministère a établi une procédure interne pour trancher le cas des employés qui divulguent des renseignements qui devraient rester confidentiels. Certaines des règles qui existaient déjà du temps où il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont toujours en vigueur, car la procédure n'a pas changé. Le déclenchement de l'enquête s'inscrit dans le cadre de la procédure normale établie par le ministère. Je n'ai pas même été consulté à ce sujet.

LA RESPONSABILITÉ DES ENQUÊTES DE LA GRC

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général en sa qualité de ministre de tutelle de la GRC. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de nous dire qu'il n'avait pas fait appel à la GRC ni l'avait chargée d'enquêter sur les fuites relatives à l'affaire «Coalgate» ou Gillespie.

Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement fait appel à la GRC pour procéder à des enquêtes et des descentes dès qu'un incident susceptible d'avoir des conséquences politiques embarrassantes se produit. Je veux parler de la descente au *Sun* de Toronto en liaison avec l'affaire Peter Worthington qui aurait enfreint les dispositions de la loi sur les secrets officiels. Le solliciteur général est-il prêt à interdire à la GRC de procéder à des enquêtes dont le seul but est de sauver la peau du gouvernement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Cette suggestion est indigne du député. Jamais la GRC ne ferait une telle chose. Le gouvernement ne charge pas la GRC de procéder à des enquêtes criminelles. Elle décide elle-même d'entreprendre ce genre d'enquête. Elle possède son propre code, ses propres règles, ses traditions et prend elle-même ses décisions. Le ministre, comme n'importe quel citoyen, peut faire appel à la GRC s'il soupçonne une quelconque malversation. Quant à suggérer que le gouvernement utilise la GRC, c'est une allégation absolument sans fondement.

* * *

AIR CANADA

L'ENQUÊTE MENÉE PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question devait s'adresser au ministre des Transports, mais en son absence, qui est plutôt inattendue, je voudrais la poser au solliciteur général. Depuis hier, il a eu, tout comme le ministre des Transports et le ministre de la Justice, 24 heures pour étudier les conséquences de ma question. Pourrait-il nous dire quand l'enquête criminelle sur l'affaire Air Canada a commencé et quand elle devrait être terminée?

Questions orales

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Je tiens à répéter, madame le Président, qu'on ne devrait pas répondre, selon moi, à cette question, et je n'ai pas l'intention de le faire. Je suis surpris de voir que le député pose des questions et fait des allégations qui risquent d'empêcher la tenue d'un procès juste au cas où des accusations seraient portées par la GRC. Je lui demande donc de respecter la tradition établie qui veut que l'on laisse l'enquête suivre son cours sans lancer d'allégations ni s'en mêler de quelque façon que ce soit.

M. Nowlan: Madame le Président, je commencerai à respecter les traditions lorsque le gouvernement se mettra lui-même à faire preuve d'un tant soit peu d'honnêteté sur le plan politique.

Des voix: Bravo!

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Ma question supplémentaire, en l'absence du ministre des Transports, s'adresse malheureusement au vice-premier ministre. Mettons de côté l'enquête criminelle. Le vice-premier ministre pourrait-il alors demander à son collègue, le ministre des Transports, s'il est au courant d'une série d'abus commis par le président du conseil d'administration de la société Air Canada, abus qui, s'ils ont réellement été commis, justifieraient le congédiement immédiat du président, et s'il fait enquête à ce sujet?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le député empoisonne la vie de tout le monde avec ses allégations qui ne sont peut-être pas fondées et qui risquent d'empêcher, en définitive, la tenue d'un procès équitable voire d'un procès tout court. Je l'invite vivement à ne pas utiliser le pouvoir que lui confère son poste de député et de porte-parole de son parti pour lancer des accusations qui ne s'appuient sur rien de concret pour le moment. Nous savons maintenant qu'une enquête est en cours. Il a le droit, selon moi, de demander sur quoi elle porte, et il a déjà reçu une réponse à ce sujet. Il pourrait certainement s'en tenir là, sachant que la GRC est tout à fait capable de mener l'enquête sans son aide.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DES MESURES BUDGÉTAIRES—LES PRÉVISIONS DU CONFERENCE BOARD

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question au ministre d'État aux finances. Hier, au cours d'une interview radiodiffusée, l'économiste en chef du Conference Board du Canada, M. Tom Maxwell, a donné raison au Parti conservateur en disant que la hausse des taux d'intérêt et les augmentations d'impôt que provoquera à l'avenir le budget libéral feront avorter la reprise économique qui s'amorce.

Des voix: Oh, oh!